

Où s'effectuent nos examens médicaux ?

Presque tous les examens médicaux sont réalisés dans l'un de nos centres médicaux⁵. Avec nos **13 centres régionaux**, nous sommes facilement accessibles.

Si vous êtes convoqué(e) à un examen médical, vous le serez dans le centre correspondant à votre région et à votre rôle linguistique. Il s'agit également du centre de Medex où vous devez envoyer votre certificat médical, le cas échéant.

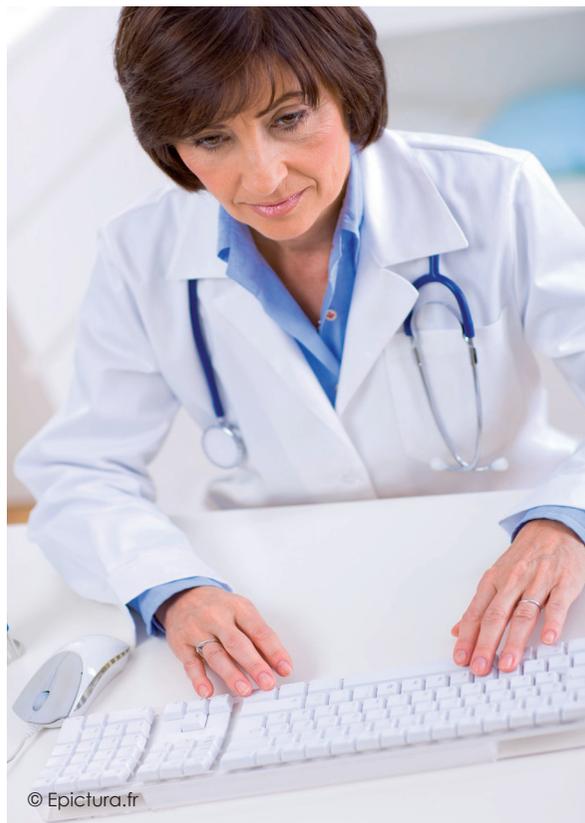
Les centres médicaux de Medex sont situés à Anvers, Bruges, Bruxelles (un centre francophone et un centre néerlandophone), Charleroi, Tournai, Eupen, Gand, Hasselt, Louvain, Libramont, Liège et Namur.

L'administration centrale et le Centre d'expertise de médecine aéronautique (CEMA) sont établis à Bruxelles.

Plus d'informations ?

Pour de plus amples informations sur le fonctionnement de Medex et pour la liste des adresses de nos centres médicaux, rendez-vous sur le site www.medex.belgium.be.

Vous pouvez également nous contacter via notre call center (02/524 97 97) ou par e-mail: medex@health.belgium.be.



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

Ed. Resp. : Dr. Dirk Cuypeers, Place Victor Horta 40 Bte 10, 1060 - Bruxelles

1. Tous les services publics ne font pas appel à Medex pour la totalité de ces expertises. Cela dépend du statut de votre employeur. Votre employeur vous informera dans quels cas vous devez ou non contacter Medex.
2. Ce type d'expertise ne concerne que le personnel statutaire. Pour le personnel contractuel, ce système de mise à la retraite anticipée pour raisons médicales n'existe pas.
3. Les membres du personnel de l'administration fédérale, notamment, doivent envoyer leurs certificats de maladie à Medex. Pour les fonctionnaires fédéraux, notre brochure "Un médecin-contrôleur à votre porte..." fournit de plus amples explications à ce sujet.
4. C'est le cas pour les membres du personnel des SPF, SPP, de certains départements de la Communauté Française, la région Wallonne et la Communauté Germanophone ainsi que pour le personnel de police.
5. Le cas du fonctionnaire fédéral absent pour cause de maladie est le seul où l'examen de contrôle sera effectué par un médecin-contrôleur indépendant à domicile ou au cabinet du médecin.

Conception graphique : Thierry Sauvenière

L'Adminis- tration de l'Expertise médicale

Medex

© Helder Almeida - Epicтура.fr

.be

Qui sommes-nous ?

Notre administration existe depuis 1929. Pendant longtemps, nous avons été connus sous le nom de *Service de Santé administratif (SSA)* et d'*Office médico-social de l'État*. Ces dénominations étaient souvent confondues, mais aucune d'elles ne reflétait correctement notre mission. C'est pourquoi la dénomination **Administration de l'Expertise médicale**, en abrégé **Medex**, a été adoptée. Car la réalisation d'expertises médicales, telle est la mission essentielle de notre administration.

Quelle est notre raison d'être ?

Le législateur estime important que l'aptitude médicale soit évaluée par une instance indépendante. C'est pourquoi nous réalisons toutes nos expertises avec une garantie d'objectivité et dans le respect de la législation et de la déontologie. Nous sommes le partenaire idéal grâce à nos contacts avec beaucoup d'autres organisations du secteur public, notamment le SPF Personnel et Organisation et le SPF Mobilité et Transports.

Que faisons-nous et pour qui ?

Pour le **personnel des services publics** (tant de l'administration fédérale que des communautés, régions et administrations locales), nous réalisons toutes sortes d'expertises médicales.

En fonction de votre employeur¹, l'un de nos médecins vous examinera :

- si vous êtes malade et que vous n'allez pas travailler, pour évaluer si votre absence est justifiée ou non;
- si vous êtes victime d'un accident de travail ou d'un accident sur le chemin du travail, notamment pour vérifier si vous avez subi des lésions liées à l'accident, pour établir votre taux d'invalidité et la durée de cette invalidité;
- si vous souffrez d'une maladie professionnelle ou
- si vous entrez éventuellement en ligne de compte pour une mise à la retraite anticipée pour raisons médicales³.

Pour certains employeurs³, nous assurons la gestion des certificats médicaux que vous devez envoyer lorsque vous êtes malade et restez à la maison. Parfois, nous intervenons également dans les frais médicaux découlant de lésions dues à un accident de travail ou d'une maladie professionnelle⁴.

Medex englobe également l'Office médico-légal (OML). Ce service examine les lésions physiques et psychiques de **victimes** militaires en temps de paix, de victimes de guerre et

de victimes d'actes intentionnels de violence. C'est également l'OML qui examine le personnel de police dans le cadre d'un accident de travail.

De même, toutes sortes de **chauffeurs** (pilotes de l'aviation civile et chauffeurs professionnels comme les chauffeurs de taxi et les chauffeurs de poids lourds) sont examinés par nos médecins. Nous vérifions que ces personnes sont médicalement aptes à exercer leur profession. Ce check-up médical garantit la sécurité des citoyens, des passagers et du chauffeur lui-même.

Enfin, nos médecins examinent encore à titre exceptionnel certains groupes particuliers, comme le personnel paramédical amené à présenter un examen devant le jury central et qui doit pouvoir démontrer son aptitude médicale.

Chaque année, nous réalisons ainsi quelque 150.000 expertises médicales. La plupart de ces expertises sont liées à des absences pour maladie. Les expertises dans le cadre d'un accident de travail sont le deuxième groupe en importance.

